

ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES
ET LA VICTIMATION DANS LES MILIEUX DE VIE

ANNEXE 3
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU
MÉNAGE ET DU RÉPONDANT

[vivre en sécurité > se donner les moyens]
vol. 5

Institut national
de santé publique

Québec 

Avec la collaboration de :

• Ministère de la Sécurité publique



RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
VILLES ET VILLAGES
EN SANTÉ

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU MÉNAGE ET DU RÉPONDANT

Plusieurs critères peuvent être retenus pour déterminer l'éligibilité du ménage ainsi que celle du répondant en termes de lieu de résidence, d'âge, de sexe, d'années de résidence dans le quartier, etc. Le choix de ces critères dépend de vos objectifs d'enquête. Par exemple, si vous désirez questionner uniquement les personnes de 55 ans et plus ou seulement les femmes de plus de 18 ans, il vous faut des critères cohérents avec ces décisions. Par la suite, ces critères doivent être formulés sous forme de questions permettant de déterminer les répondants potentiels.

Nous proposons cinq questions d'éligibilité dans la version qui requiert un intervieweur et trois questions pour la version autoadministrée. L'explication qui suit de chacun de ces critères vous permettra de décider s'ils correspondent à vos besoins.

1. Question d'éligibilité du MÉNAGE 1 : version intervieweur Être rejoint à son domicile principal

Pour commencer, est-ce que je vous rejoins à votre domicile principal?

Oui	1
Non - <i>REMERCIER ET TERMINER</i>	2
Refus - <i>REMERCIER ET TERMINER</i>	9

Si l'enquête se fait par téléphone à l'aide d'une liste de numéros de téléphone, vous n'êtes pas en mesure de savoir si vous appelez dans une résidence secondaire, un chalet, un logement collectif, un commerce, etc. ou une résidence principale. La question proposée vise à discriminer ceux qui sont rejoints à leur domicile principal des autres possibilités.

Il se peut que ce ne soit pas un critère d'éligibilité utile dans votre enquête. Dans ce cas, vous devez modifier le choix de réponses sur le questionnaire en retirant la partie « REMERCIER ET TERMINER » vis-à-vis de la réponse « non »¹.

2. Question d'éligibilité du MÉNAGE : version intervieweur Le secteur d'habitation

Dans quel quartier habitez-vous?

Quartier 1	1
Quartier 2	2
Quartier 3	3
Quartier 4	4
Hors secteur de l'enquête <i>REMERCIER ET TERMINER</i>	7

Dans une enquête il y a généralement un territoire bien délimité à l'intérieur duquel les répondants seront sélectionnés. Lorsque cette enquête est téléphonique, la sélection des répondants s'effectue à l'aide de listes de numéros de téléphone. Or, ces listes sont peu fiables en termes de découpage territorial. Pour contourner ce problème, il faut donc questionner le quartier de résidence du répondant.

¹ Il faut utiliser le fichier de saisie en format Excel dans ce contexte. Le fichier Access est inutilisable si ce critère d'éligibilité n'est pas retenu.

Dans tous les cas, vous devez adapter cette question à votre contexte en inscrivant le nom du secteur en lieu et place du choix de réponse actuel. S'il y a plus de quatre secteurs, ajouter les lignes correspondantes et le code de réponse approprié à côté de la case à cocher.² Notez que la ligne « Hors secteur de l'enquête » doit rester en fin de liste.

Ce critère d'éligibilité n'est pas inclus dans le questionnaire autoadministré puisque généralement, il est possible de contrôler la distribution du questionnaire. La question est toutefois incluse dans la section sur les caractéristiques du répondant à la fin du questionnaire.

3. Question d'éligibilité du MÉNAGE : versions intervieweur et autoadministrée Demeurer dans le quartier depuis 2 ans ou plus

Depuis combien de temps demeurez-vous à cette adresse?

Moins de 2 ans <i>REMERCIER ET TERMINER</i>	1
Entre 2 et 5 ans	2
5 ans et plus	3
Ne sait pas.....	8
Refus	9

Ce critère est intéressant pour des quartiers assez stables. Si vous ciblez un quartier à forte mobilité résidentielle, il peut être intéressant de conserver les moins de deux ans pour augmenter le nombre de répondants susceptibles de participer à l'enquête. Il faudra toutefois que vous modifiez le choix de réponses sur le questionnaire en retirant la partie « REMERCIER ET TERMINER » vis-à-vis de la réponse « Moins de 2 ans »³.

La décision d'exclure les personnes qui résident dans le quartier depuis moins de deux ans vise principalement à se conformer à la fenêtre temporelle de deux ans utilisée pour certaines questions dans le questionnaire. Si vous modifiez ce critère, il faudra vérifier l'effet de cette modification sur la valeur des réponses obtenues aux questions qui incluent une fenêtre temporelle précise. Par exemple, si une personne déclare résider depuis seulement huit mois dans le quartier et que vous lui demandez si elle a subi des actes de violence dans son quartier au cours des deux dernières années, cela signifie qu'elle a été exposée au quartier moins longtemps que la période de référence. Ainsi, sa réponse sera difficilement comparable à celle d'une personne qui vit dans le quartier depuis plus de deux ans. Il faut donc que la décision que vous prendrez ici soit cohérente avec le reste du questionnaire.

² Si vous avez plus de quatre secteurs à inscrire, vous ne pourrez pas utiliser les fichiers de saisie fournis. Vous devez construire votre propre fichier de saisie.

³ Vous ne pourrez utiliser que le fichier de saisie en format Excel si cette question n'est plus un critère d'éligibilité.

4. Question d'éligibilité du MÉNAGE : versions intervieweur et autoadministrée Avoir 18 ans ou plus

En vous incluant, combien y a-t-il de personnes de 18 ans ou plus qui habitent votre foyer?

Aucune <i>REMERCIER ET TERMINER</i>	0
Une personne.....	1
Deux personnes.....	2
Trois personnes.....	3
Quatre personnes et plus.....	4
Refus.....	9

Ce questionnaire comporte une question sur l'éligibilité en fonction de l'âge. Nous rappelons qu'il a été conçu pour une population adulte et validé auprès de personnes de 18 ans ou plus. Par conséquent, il y a une question d'éligibilité pour vérifier qu'au moins une personne dans le ménage a atteint cet âge.

Cette question permet également de calculer le nombre total de personnes dans le ménage lorsqu'elle est combinée à une autre question inscrite dans la section sur les caractéristiques du répondant. Cette dernière permet en effet d'obtenir le nombre de personnes dans le ménage (taille) qui ne correspond pas au groupe d'âge désigné à la section sur les critères d'éligibilité.

Si vous modifiez le groupe d'âge de cette question, il faudra également changer celui de la question correspondante à la section sur les caractéristiques du répondant car c'est par l'addition des réponses à ces deux questions qu'on peut obtenir le nombre total de personne dans le ménage.

5. Question d'éligibilité du RÉPONDANT : versions intervieweur et autoadministrée

S'il y a plus d'un adulte de 18 ans ou plus qui habite le foyer, la personne qui doit compléter le questionnaire est la première personne de 18 ans ou plus qui fêtera son anniversaire au cours de la présente année.

Les quatre premiers critères sont destinés à l'éligibilité du ménage. Ce dernier critère est différent. Il permet de déterminer la personne qualifiée à répondre au questionnaire une fois l'éligibilité du ménage complétée. Si ça ne correspond pas à vos décisions, il faut changer le libellé de cette directive. Par exemple, la dernière personne de 55 ans ou plus à avoir célébré son anniversaire au cours de la présente année.⁴

Refus..... 9

⁴ Il convient de noter ici que cette manière de procéder ne garantit pas le caractère aléatoire du choix du répondant. Pour ce faire, il faut sélectionner un nombre au hasard parmi la taille du ménage et demander à parler à la personne dont la date d'anniversaire est selon l'ordre de ce nombre. Par exemple, s'il y a trois personnes éligibles dans le ménage, on choisit aléatoirement un nombre entre 1, 2 et 3. Si le nombre choisi est 2, on demandera à parler à la deuxième personne qui fêtera son anniversaire dans l'année en cours.